

Direction Voiries Réseaux et
Domaine Public
Service Circulation-
Stationnement
PP/CD/RR/SA/LF

N°24 C.S / 2020

STATIONNEMENT CIRCULATION

**Boulevard Alice de
Rothschild (RD 111)**

**Entre le n°16 et le
débouché du Chemin des
Lierres**

**Aménagement de Sécurité.
Circulation alternée par
feux de chantier.**

**Du mercredi 5 février 2020
au jeudi 31 décembre 2020.**

ARRETE DU MAIRE

Nous, Maire de la Ville de Grasse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L-2212-1 à L-2212-5, L.2213-1 à 2213-6, et L.411-1,

VU Le Code Général de la propriété des personnes publiques,

VU le Code de la Route, les articles R 411-8 et R 411-25 pouvoirs de police du Maire et les articles R 417-9, R 417-10 et R 417-12 dispositions générales en matière de stationnement,

VU la demande de Monsieur Pascal PELLEGRINO, Adjoint au Maire, en charge de la Gestion du Domaine Public, de la Voirie, de la Circulation et du Stationnement,

VU l'avis favorable de Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse.

CONSIDERANT

Que compte-tenu de l'éboulement du Chemin des Lierres, faisant suite aux intempéries du mois de novembre 2019, il convient d'assurer la sécurité des usagers de la voie.

Qu'afin de permettre la continuité des études à mener et des consultations des entreprises, il y a lieu de maintenir le périmètre de sécurité mis en place par la Ville de Grasse, ainsi que le dispositif de feux de chantier permettant d'alterner la circulation sur :

- **Le Boulevard Alice de Rothschild (RD 111),**
- **Portion de voie comprise entre le n°16 et le débouché du Chemin des Lierres.**
- **Du mercredi 5 février 2020 au jeudi 31 décembre 2020.**

ARRETONS

ARTICLE I : GENERALITES

Au mois de novembre 2019, des mesures d'urgences ont été prises concernant l'éboulement du mur de soutènement de voie du Chemin des Lierres au travers d'une permission de voirie pour assurer la sécurité des usagers et permettre de mener à bien les premières études permettant la mise en sécurité du site.

Le dispositif de feux de chantier qui a été mis en place doit être maintenu afin de permettre une gestion de la circulation par alternat et sécuriser ainsi les lieux pendant toute la durée des investigations, études, consultations des entreprises et travaux.

ARTICLE II : CIRCULATION

La circulation sur le Boulevard Alide de Rothschild (RD 111), dans sa portion de voie comprise entre le n°16 et le débouché du Chemin des Lierres est gérée par alternat au moyen de feux de chantier afin d'assurer la sécurité des usagers de la voie.

- Du mercredi 5 février 2020 au jeudi 31 décembre 2020.

ARTICLE III : STATIONNEMENT

Le stationnement est interdit au droit et aux abords du périmètre de sécurité mis en place sur le Boulevard Alice de Rothschild (RD 111).

ARTICLE IV : SIGNALISATION

Une signalisation adaptée et obligatoire est mise en place en amont et en aval du périmètre de sécurité.

ARTICLE V : RECOURS

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la commune et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs.

Il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE VI:

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse,
Monsieur le Commissaire de Grasse ou ses collaborateurs,
Monsieur le Chef de la police municipale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Grasse le, 05 FEV. 2020

Par délégation du Maire,
Pascal PELLEGRINO



Adjoint au Maire en charge
de la Gestion du Domaine Public,
de la Voirie, de la Circulation et du Stationnement